

Le développement des communautés francophones vivant en situation minoritaire : les effets du contexte sur ses représentations en Ontario et au Nouveau-Brunswick

Martin Normand

Réinventer l'engagement communautaire
Numéro 30, automne 2010

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1005880ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1005880ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)
1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Normand, M. (2010). Le développement des communautés francophones vivant en situation minoritaire : les effets du contexte sur ses représentations en Ontario et au Nouveau-Brunswick. *Francophonies d'Amérique*, (30), 37–60. <https://doi.org/10.7202/1005880ar>

Résumé de l'article

La notion de développement se retrouve généralement dans les débats sur les langues officielles au Canada. Comment les différents acteurs communautaires se représentent-ils cette notion ? Ce texte propose que les représentations du développement découlent des effets structurants du contexte plus global du débat sur les langues officielles au Canada. Après un survol de l'évolution du débat sur le développement, ce texte vérifie les effets du *Plan d'action pour les langues officielles*, compris comme une institution qui à la fois structure l'action de la société civile et qui lui procure des ressources, sur les représentations du développement véhiculées par l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario et par la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick. Dans les deux cas, les représentations du développement semblent influencées par l'action du gouvernement fédéral dans le domaine des langues officielles.

Le développement des communautés francophones
vivant en situation minoritaire :
les effets du contexte sur ses représentations
en Ontario et au Nouveau-Brunswick

Martin NORMAND
Université de Montréal

La Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* de 1988 prévoit que « le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement » (*Loi sur les langues officielles*, article 41). La mise en œuvre de cet engagement est au cœur des préoccupations des communautés francophones vivant en situation minoritaire et des chercheurs universitaires depuis son entrée en vigueur. Leur attention a porté principalement sur les difficultés dans la mise en application de la partie et sur les bonnes pratiques que le gouvernement devrait adopter pour s'acquitter de ses obligations (Savoie, 1998 ; Simard, 1999 ; Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, 2002). Généralement, ces débats tendent à placer le concept de développement au centre de l'analyse. Plusieurs études menées ou commandées par le Commissariat aux langues officielles vont aussi en ce sens (Cardinal et Hudon, 2001 ; Johnson et Doucet, 2006).

Comment les différents acteurs se représentent-ils le développement communautaire ? Nous montrerons, dans ce texte, que les représentations du développement découlent des effets structurants du contexte plus global du débat sur les langues officielles au Canada. Ces effets se font sentir sur plusieurs plans, en particulier dans les représentations du développement véhiculées par les différentes organisations provinciales qui, pour cette raison, ne varient pas beaucoup d'une communauté à l'autre.

On a peu écrit sur l'action collective dans les communautés minoritaires de langue officielle. Quelques chercheurs se sont penchés sur la question (Cardinal, 2001 ; Juteau et Séguin-Kimpton, 1993), mais il reste encore beaucoup de terrain à défricher. Les théories de l'action collective regorgent d'outils pour étudier les acteurs communautaires, dont le néo-institutionnalisme sociologique et l'analyse des revendications politiques (*political claims analysis*) que nous reprenons ici en nous inspirant des travaux de Marco Giugni (2002 ; Passy et Giugni, 2005). Ce nouvel institutionnalisme réintroduit la notion de culture et les aspects discursifs dans l'analyse de l'action collective. Il permet de combiner les facteurs politico-institutionnels et culturels dans l'étude de la politique contestataire. Selon Giugni, une telle approche est « mieux à même d'expliquer certains types de politique contestataire qu'une approche mettant l'accent uniquement sur les institutions politiques et les opportunités institutionnelles » (2002 : 72). Elle a aussi l'avantage d'« étudier comment les choix stratégiques des mouvements sociaux dépendent du contexte institutionnel et discursif dans lequel ils agissent » (p. 84-85). Ces propos nous incitent à recourir à une approche contextuelle pour rendre compte de l'évolution des discours sur le développement de la part des acteurs communautaires. En effet, en introduisant le contexte institutionnel et discursif dans l'étude de l'action des organismes représentant les communautés francophones vivant en situation minoritaire, nous sommes en mesure d'évaluer si le contexte a eu un effet contraignant sur les stratégies privilégiées par les organismes.

Toujours selon le néo-institutionnalisme sociologique, les institutions exercent un double rôle. D'abord, elles sont productrices de structures objectives qui facilitent ou contraignent l'action. En d'autres termes, elles ont un effet structurant sur l'action des groupes. Elles érigent des balises déterminant les orientations que peut emprunter l'action collective. Ensuite, elles véhiculent des récits collectifs et des répertoires culturels qui rendent l'action possible. Ces récits procurent aux acteurs des ressources symboliques suscitant l'action de deux façons. Ils « influencent la formation de groupes sociaux en façonnant leurs identités sociales » (Passy et Giugni, 2005 : 893) et ils « définissent un espace de résonance qui permet aux acteurs protestataires et à leurs revendications politiques d'être entendues et légitimées, et par voie de conséquence, d'atteindre une certaine visibilité dans l'espace public » (p. 893). Ces espaces de résonance sont en fait des opportu-

nités discursives qui « définissent un cadre culturel où certaines identités collectives et revendications politiques ont plus de chances d'être exprimées que d'autres » (p. 895). Notre analyse reprend l'idée selon laquelle certaines institutions jouent ce double rôle dans le débat sur le développement des communautés francophones vivant en situation minoritaire. C'est d'ailleurs à travers ce double rôle que les institutions risquent d'avoir un effet contraignant sur les stratégies des acteurs communautaires.

Notre démarche s'effectue en trois temps. En premier lieu, nous déterminons comment la notion de développement en est arrivée à occuper une place aussi importante dans le discours des acteurs et des groupes porte-parole au sein des communautés francophones vivant en situation minoritaire. Ainsi, nous précisons comment le contexte historique, politique et institutionnel a influencé les diverses représentations du développement par les différents acteurs depuis les années 1970. Dans un deuxième temps, nous présentons le discours sur le développement communautaire élaboré par deux groupes en particulier : l'Assemblée de la francophonie ontarienne (AFO) et la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB)¹. Nous avons retenu deux organisations provinciales afin de pouvoir comparer leurs représentations et voir comment nous sommes en présence d'un contexte aux effets structurants. Nous limitons notre analyse à la période couverte par le Plan d'action pour les langues officielles, soit de 2003 à 2008. Le néo-institutionnalisme sociologique nous porte à croire que ce dernier joue les deux rôles d'une institution, c'est-à-dire qu'il structure l'action et qu'il est porteur de ressources symboliques. Dans un troisième temps, nous dégageons certaines constantes dans le discours des deux groupes, ce qui nous permet d'avancer que le contexte a un effet similaire sur le discours de divers acteurs.

Sur le plan théorique, nous verrons que notre étude invite à mieux prendre en compte la question du contexte. Celui-ci influence les décisions que prennent les acteurs quant aux actions à entreprendre dans le domaine du développement communautaire. Elle diffère d'une conception souvent strictement juridique et anhistorique de leur capacité d'action collective. En d'autres termes, le néo-institutionnalisme sociologique permet de mieux comprendre que derrière les mots et les politiques, il y a des débats et des contextes qui permettent d'expliquer l'action ou l'inaction des groupes et des gouvernements.

Le concept de développement

Le débat sur le développement des communautés francophones vivant en situation minoritaire au Canada a commencé bien avant l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* de 1988. De fait, il remonte à l'adoption de la première *Loi sur les langues officielles* en 1969. À la suite de cette loi, les principaux groupes francophones intéressés par le développement communautaire investissent l'espace public et revendiquent une plus grande prise en charge de la situation des minorités francophones par le gouvernement fédéral. Ainsi, dans l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* et des rapports de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, le Secrétariat d'État inaugure une série de programmes visant le développement des communautés minoritaires de langue officielle. À l'époque, le Secrétariat d'État avait comme mandat, notamment, d'« assurer, au sein des organismes fédéraux, l'égalité et la continuité d'emploi des deux langues officielles et en favoriser l'expansion dans la société canadienne en général » (Secrétariat d'État, 1973 : 1). De plus, par l'intermédiaire de sa Direction de l'action socioculturelle, il devait « promouvoir l'épanouissement des groupes de la minorité de langue officielle et encourager une meilleure compréhension entre les deux groupes de langue officielle » (p. 7). Selon René-Jean Ravault, qui a mené une étude sur ces programmes en 1977, les initiatives du Secrétariat d'État s'insèrent dans une idéologie du développement et de la participation. Cette idéologie suggère de décloisonner le développement du milieu économique en l'appliquant à la promotion sociale et à la démocratie participative (Ravault, 1977 : 148). Des initiatives gouvernementales en matière de développement se mettent en place dans une variété de domaines, allant de l'animation socioculturelle au soutien d'organismes provinciaux.

Devant ces interventions, d'autres acteurs s'immiscent dans le débat sur le développement. C'est le cas, notamment, du Commissariat aux langues officielles qui, dès ses débuts, « plaide pour des droits linguistiques aussi larges que possible, soustraits aux caprices gouvernementaux, et embrassant tous les aspects de la vie individuelle et collective des minorités, qu'il s'agisse d'enseignement, de services gouvernementaux ou d'administration de la justice » (Héroux, 1990 : 9). Il rappelle au gouvernement fédéral, en 1980, qu'en matière de développement communautaire, « au-delà des garanties constitutionnelles, les minorités ont un besoin pressant d'une politique globale qui viendrait satisfaire leurs besoins » (p. 11) et réitère, quelques années plus tard, la

nécessité « de donner un sens plus précis et exécutoire aux droits et à la notion d'égalité des langues, d'offrir des garanties aux minorités et de poser les jalons d'une politique linguistique globale impliquant tous les intéressés » (p. 19). Ainsi, le Commissariat contribue à politiser le débat sur le développement des communautés minoritaires de langue officielle en demandant que la *Loi sur les langues officielles* soit révisée afin que soient précisées les obligations du gouvernement fédéral en matière de développement. Il veut aussi que soit créé un comité parlementaire permanent sur les langues officielles chargé d'étudier les interventions du gouvernement fédéral dans le domaine, ce qui s'est produit en 1980 par la création d'un comité spécial, devenu permanent en 1984.

La Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), créée en 1975, agit à titre de « [p]orte-parole national et international des communautés minoritaires de langue française au Canada » et « regroupe les douze associations francophones porte-parole provinciales et territoriales, ainsi que dix organismes nationaux représentant divers secteurs d'activités » (FCFA, s. d.). Elle s'inscrit aussi dans le développement en intervenant publiquement sur le sujet par le moyen de manifestes politiques et d'études, comme *Les héritiers de Lord Durham* (1977), *Pour ne plus être sans pays* (1979) et *Pour nous inscrire dans l'avenir* (1982). Elle réclame à son tour une politique de développement global « précise, cohérente et définitive » (FFHQ, 1977 : 118). Pour elle, une politique globale « n'est pas une quête de planification étatique qui enserme, surveille, régleme nos communautés. Au contraire, une politique globale doit viser à transférer le plus possible de pouvoirs aux communautés » (FFHQ, 1982 : 38-39). Les organisations communautaires associent le développement à l'obtention de pouvoirs, bien que ces derniers ne soient pas explicitement définis. C'est à cette condition que les francophones ne seront plus sans pays et qu'ils pourront s'inscrire dans l'avenir.

Toutefois, nous constatons qu'au fur et à mesure de l'institutionnalisation du débat sur le développement communautaire sur le plan gouvernemental, les groupes vont aussi modifier leurs discours sur leur développement. Des modifications institutionnelles ont ainsi eu un effet structurant sur le débat. Cette transformation survient à la suite de l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* et s'intensifie au moment de l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* en raison des débats constitutionnels à l'époque. L'octroi de droits linguistiques

aux communautés minoritaires de langue officielle change la donne. André Braën suggère d'ailleurs que l'adoption de la *Charte* a accentué la juridisation du débat linguistique au Canada au point où « [c]'est à partir de ce moment que l'intervention judiciaire est devenue systématique » (2006 : 292). Linda Cardinal ajoute que le discours des acteurs communautaires « devient peu à peu dominé par l'idée selon laquelle les droits linguistiques sont des droits fondamentaux » (2007 : 14). De plus, le libellé même de la Partie VII érige des balises à l'intérieur desquelles va s'articuler le discours des intervenants, qui doit dorénavant faire référence aux obligations du gouvernement fédéral en matière de développement, d'épanouissement et de promotion de la dualité linguistique.

Dans ce cadre, la FFHQ, qui devient en 1991 la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), milite pour une reconnaissance constitutionnelle des acquis dans le cadre des négociations constitutionnelles entourant l'accord du lac Meech et l'accord de Charlottetown. Elle souhaite aussi une plus grande prise en main des communautés francophones par elles-mêmes afin de briser leur lien de dépendance avec le gouvernement fédéral (FCFA, 1992). Elle revendique aussi le développement de nouvelles institutions, c'est-à-dire « la création d'espaces francophones fondés sur une affirmation de notre réalité et de nos aspirations » (p. 21), ainsi que la participation des minorités francophones au sein de l'appareil démocratique et du processus politique. Le contexte institutionnel et les débats politiques à l'époque incitent la FCFA à revoir son discours sur le développement et à l'adapter à la nouvelle donne politique. Elle ne cherche plus tant à acquérir des pouvoirs pour les communautés francophones qu'à les intégrer à l'exercice du pouvoir sur le plan institutionnel. L'effet du contexte s'est aussi fait sentir dans les propos d'autres acteurs, comme ceux du Commissariat aux langues officielles, qui doit désormais évaluer la mise en œuvre des dispositions de la *Loi sur les langues officielles* et de sa Partie VII, et ceux des tribunaux qui sont appelés à interpréter les nouveaux droits qui ont été octroyés aux communautés minoritaires de langue officielle, particulièrement l'article 23 de la *Charte* portant sur l'accès à l'éducation dans la langue de la minorité, qui a fait l'objet d'un premier recours dans la cause *Mabé*, en Alberta, au début des années 1990. Le contexte institutionnel a ainsi eu un effet contraignant sur l'action des différents acteurs en raison des nouvelles ressources symboliques qu'il véhiculait, mais aussi par les nouvelles

stratégies d'action qu'il a introduites, principalement le recours à la stratégie judiciaire.

La période d'institutionnalisation des droits linguistiques est suivie de transformations gouvernementales qui, elles aussi, incitent les intervenants dans le débat à revoir leurs discours sur le développement des communautés francophones vivant en situation minoritaire. Ces transformations ont été entreprises dans l'optique d'assainir la situation financière au Canada et se sont effectuées après une réforme structurelle et un processus d'examen des programmes (Armit et Bourgault, 1996). Ces transformations gouvernementales ont eu un effet sur toute une gamme de programmes et la façon dont ils sont administrés, notamment le programme sur les langues officielles et tout le dossier de la promotion de la dualité linguistique et de l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle.

Ainsi, le gouvernement fédéral a mis en place une série d'instances de gouvernance au sein desquelles les communautés sont appelées à participer (Cardinal, Lang et Sauvé, 2005), poursuivant ainsi leur plus grande intégration au sein des structures gouvernementales et administratives en lien avec la *Loi sur les langues officielles*. Dorénavant, la FCFA revendique de participer à l'élaboration et à la gestion des programmes fédéraux pour s'assurer que ceux-ci correspondent aux objectifs communautaires de développement, qui, eux, sont dorénavant définis de façon sectorielle (FCFA, 2002 ; 2004). Elle cherche à établir des partenariats avec le gouvernement fédéral et à déterminer des priorités dans quelques secteurs particuliers, comme la santé (FCFA, 2001) et l'immigration (PRA inc, 2004). Elle vise surtout l'établissement de programmes et de partenariats avec le gouvernement en vue du développement des communautés francophones vivant en situation minoritaire. Elle ne souhaite plus que les communautés se fassent octroyer de nouveaux pouvoirs. Quant au Commissariat aux langues officielles, il est intervenu afin de s'assurer que les engagements du gouvernement fédéral soient respectés malgré les transformations, notamment parce qu'il a observé que

[l]a dévolution, le partenariat, la commercialisation et la restructuration des services et de programmes fédéraux, en plus des modifications apportées aux rapports entre les organismes centraux et les ministères, ont affaibli graduellement les droits linguistiques et les pouvoirs du gouvernement fédéral dans le

domaine des langues officielles (Commissariat aux langues officielles, 1998).

Ce type d'affirmation est fortement teinté du contexte plus global dans lequel se déroule le débat sur le développement des communautés francophones vivant en situation minoritaire.

Ce survol de l'évolution du concept de développement a permis de constater l'effet structurant du contexte et des interventions institutionnelles sur les représentations du développement communautaire. Il nous a servi à échafauder un cadre dans lequel s'inscrit la réflexion plus globale sur le statut et l'usage des langues officielles au Canada. À la lumière de ce survol, nous constatons qu'il y a une trame de fond derrière ces représentations. Il semble que les effets structurants du contexte se soient traduits en une dépolitisation progressive des représentations du développement. Alors qu'auparavant les organisations communautaires revendiquaient l'exercice de nouveaux pouvoirs et une habilitation des communautés francophones vivant en situation minoritaire, ce sont désormais des revendications de participation à la prise de décision et de reconnaissance des acquis qui dominent le discours sur le développement. Cela laisse penser, comme notre approche théorique le suggère, que c'est le contexte qui n'apparaît plus aussi propice à des revendications fortement politisées, alors qu'il l'était davantage au début du débat sur le développement communautaire.

Afin d'approfondir notre analyse et de voir comment nous sommes en présence d'un contexte aux effets structurants à plusieurs niveaux, nous portons notre attention sur deux organisations provinciales de représentation politique des communautés francophones vivant en situation minoritaire. Observe-t-on les mêmes effets structurants sur les représentations du développement véhiculées par l'Assemblée de la francophonie ontarienne et par la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick? En gardant en tête l'évolution du concept de développement, nous situons cette partie de l'analyse dans la période couverte par le Plan d'action pour les langues officielles, c'est-à-dire de 2003 à 2008. Comme le porte à croire notre cadre théorique, ce plan pourrait avoir un effet contraignant sur l'action collective, tout comme les autres interventions institutionnelles dans le débat sur le développement. Nous cherchons à voir si cet effet est le même d'une communauté à l'autre.

Afin de comparer l'effet structurant du Plan d'action pour les langues officielles dans deux communautés, nous retenons deux organisations provinciales dont les mandats se rejoignent, plutôt qu'une organisation nationale. De plus, le recours aux organisations provinciales nous permet de vérifier si des initiatives fédérales ont une incidence sur le contexte discursif provincial, particulièrement dans un contexte où plusieurs des domaines d'intervention définis dans le Plan d'action relèvent des compétences provinciales telles que définies par le système fédéral canadien. Cela ne veut pas dire pour autant que la FCFA n'a pas poursuivi sa réflexion sur le développement communautaire après 2003. Les documents préparés dans la foulée du Sommet des communautés francophones et acadiennes, qui s'est tenu en 2007, témoignent du processus de réflexion continu sur cet enjeu (FCFA, 2006; 2007). Même si une analyse de la substance de ces récents rapports et du discours plus général sur le développement communautaire tenu par la FCFA depuis 2003 peut s'avérer pertinente, elle ne sera pas entreprise ici pour les raisons que nous venons de soulever. Ainsi, après avoir présenté les dispositions du Plan d'action pour les langues officielles et la représentation du développement qu'il véhicule, nous présenterons le discours sur le développement qu'ont tenu les deux organisations provinciales pendant cette période.

Le Plan d'action et le discours des organisations provinciales, 2003-2008

Le Plan d'action pour les langues officielles (Gouvernement du Canada, 2003) vient concrétiser le virage vers le développement sectoriel et participe d'un contexte bien précis. En effet, le Plan d'action suit la période de transformations gouvernementales. Il y est d'ailleurs souligné que la politique des langues officielles « n'a pas été épargnée par cette opération budgétaire » et que « [l]es conséquences [...] ont été particulièrement difficiles pour les communautés [minoritaires de langue officielle] » (Gouvernement du Canada, 2003 : 3). Mais désormais, avec « une situation financière assainie, le gouvernement du Canada est en mesure de réinvestir dans la politique des langues officielles de façon efficace » (p. 4) afin de « contribuer à renforcer les leviers de développement de la vie communautaire » (p. 37).

Le Plan d'action, mis sur pied en consultation avec plusieurs acteurs dans le domaine du développement communautaire, détermine des priorités en matière de développement communautaire. Il y est d'ailleurs précisé qu'il « répond aux attentes des communautés par des mesures concrètes dans les domaines sensibles de leur développement. Sa grande nouveauté est de cibler de façon particulière des domaines prioritaires » (p. 44). Cinq grands domaines prioritaires sont retenus : la petite enfance, la santé, la justice, l'immigration et le développement économique. Bien qu'il ne cible que quelques domaines, le gouvernement fédéral avance l'idée que le Plan d'action constitue une politique globale de développement.

Mais la force de ce Plan tient moins au financement comme tel qu'à l'ensemble des mesures dont il est fait. Chacune prise isolément n'aurait pas l'effet escompté. Mais réunies dans un plan intégré, en conjonction avec l'apport des communautés, des provinces et des territoires et de tous les Canadiens, ces mesures se complètent les unes les autres en créant une synergie pour le succès (p. 65).

Cet extrait laisse entendre que le gouvernement fédéral estime qu'une politique de développement global peut être la somme d'une série de projets ponctuels dans des secteurs particuliers.

C'est en ce sens que le Plan d'action peut exercer un effet contraignant sur l'action des communautés. Ces dernières doivent s'assurer que leurs plans de développement correspondent aux ressources qui sont mises à leur disposition par l'institution fédérale. Les priorités qui sont énoncées dans le Plan d'action doivent être désormais intégrées dans le discours des organisations communautaires, et tout autre revendication de nature plus politique ou plus innovatrice ne peut être mise en œuvre dans ce cadre. Éric Forgues observe sensiblement la même tendance dans son traitement des Ententes Canada-communautés, dans le cadre desquelles l'État « tend à orienter le développement des communautés, sans oublier le fait que le développement des communautés est de plus en plus subordonné aux politiques de l'État » (2007 : 131) et où les acteurs communautaires « deviennent en quelque sorte les exécutants d'une logique de planification qui émane des exigences administratives de l'État » (p. 132). Il ajoute, d'ailleurs, que les communautés « peuvent, certes, définir des

priorités de développement, mais elles doivent se soumettre à des normes administratives qu'elles ne peuvent ni définir, ni changer. Elles peuvent difficilement adapter les critères de financement à la réalité et aux besoins des organismes communautaires » (p. 134). Ainsi, les institutions fédérales auraient exercé leur double rôle, comme le propose le néo-institutionnalisme sociologique, en déposant le Plan d'action pour les langues officielles. Elles ont produit une structure objective qui contraint l'action collective en véhiculant un récit sur le développement auquel les organisations communautaires doivent adhérer pour coordonner leurs actions, et en rendant disponibles de nouvelles ressources matérielles et symboliques.

Qu'en est-il du discours sur le développement communautaire à la suite du dépôt du Plan d'action pour les langues officielles? A-t-il eu les effets structurants que nous lui attribuons? Voyons d'abord la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB). Elle « se veut le groupe de représentation collective de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et est vouée au développement global de l'Acadie du Nouveau-Brunswick » (SAANB, 2005). Elle s'est dotée d'une approche globale de développement communautaire, qui est présentée dans son plan de développement global. Il est nécessaire de préciser que ce plan a été élaboré par le Forum de concertation des organismes acadiens, lui-même intimement lié à la SAANB. Le Forum regroupe des organismes acadiens à vocation provinciale et définit les grandes priorités de développement de la communauté (SAANB, s. d.a).

Cette approche globale vise à rendre la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick « viable, moderne, prospère et autonome » (SAANB, 2006). Pour y parvenir, elle doit valoriser son capital humain, c'est-à-dire ses intérêts, ses talents, ses compétences et son potentiel, et elle doit favoriser la concertation interorganisationnelle et interrégionale (SAANB, 2007). Bien qu'elle considère qu'une dynamique sectorielle puisse avoir un effet néfaste sur l'action collective (SAANB, 2006), la SAANB, en collaboration avec le Forum, a quand même dû se doter d'un plan de développement global qui a défini une série de priorités. D'ailleurs, un tel plan a dû être élaboré par chacune des communautés francophones vivant en situation minoritaire pour se conformer aux exigences des Ententes Canada-communautés, désormais connues sous le nom d'Accords de collaboration (Forgues, 2007).

Dans ce plan (Forum de concertation des organismes acadiens, 2004), dix axes stratégiques sont retenus. Nous y constatons l'effet structurant du Plan d'action sur la planification stratégique de la communauté et sur sa représentation du développement. En effet, chacune des priorités définies dans le Plan d'action pour les langues officielles se retrouve dans le plan du Forum de concertation des organismes acadiens. La petite enfance est incluse dans l'axe sur l'éducation et la formation. L'immigration se retrouve dans l'axe sur le développement sociocommunautaire. Quant à la santé, à la justice et au développement économique, ils font tous l'objet d'un axe distinct. Les autres axes concernent l'épanouissement de la langue française et de l'identité acadienne, le fonctionnement et la concertation des organismes, l'accès accru aux moyens de communication, le renforcement des relations avec la francophonie et le développement artistique et culturel. Ainsi, le Forum vise aussi des avenues de développement qui ne se retrouvent pas dans le Plan d'action pour les langues officielles, démontrant que, malgré tout, le Plan d'action ne freine pas systématiquement les communautés dans leurs tentatives d'innover en matière de développement communautaire.

Il serait trop long d'énumérer tous les objectifs décrits dans le plan développé par le Forum. Nous avons décidé d'en retenir trois afin de rendre compte de sa réflexion sur le développement communautaire. Deux d'entre eux montrent l'ambivalence qui existe dans la définition des rapports de pouvoir et leur incidence sur le développement communautaire. D'une part, le Forum souhaite que, pour en assurer le fonctionnement, les organismes diversifient leurs sources de financement. D'autre part, il cherche à « inciter les différents paliers gouvernementaux à doter la communauté acadienne des infrastructures nécessaires à son développement » (Forum, 2004 : 7). Ainsi, le Forum tient à la fois un discours sur l'autosuffisance et sur la dépendance à l'égard des gouvernements, à l'instar d'autres organismes, dont la FCFA. Bien qu'elles souhaitent assurer l'autodéveloppement ou l'auto-gestion des communautés, les organisations craignent un désengagement de l'État trop important, qui pourrait se traduire par une réduction des ressources, matérielles et symboliques, indispensables pour faire avancer leurs revendications et pour mettre en œuvre leurs objectifs particuliers. Il semble donc y avoir une certaine tension entre ces deux objectifs.

Nous souhaitons mentionner un autre objectif que poursuit le Forum, soit celui d'« appuyer l'établissement d'un pouvoir local » (p. 8). La forme que pourrait prendre ce pouvoir local n'est pas précisée dans le plan de développement global, mais il y est indiqué que cette initiative doit permettre le renforcement des capacités à s'approprier le développement communautaire. Bien que nous ne puissions prétendre, à la lumière de cet unique objectif, que les discours de la SAANB et du Forum sur le développement comprennent une dimension politique, cet objectif s'apparente tout de même à une forme d'habilitation politique des communautés. La création d'un espace public et l'appropriation du développement communautaire rappellent la réflexion de la FCFA sur le développement qui avait cours avant l'institutionnalisation des droits linguistiques et du débat sur le développement. Mais, si le discours de ces organisations provinciales n'est pas complètement dénué de référents politiques et d'objectifs originaux, il demeure que l'effet structurant du contexte apparaît dans les représentations du développement communautaire au Nouveau-Brunswick, comme en témoigne la marque que le Plan d'action a laissée sur la planification stratégique de la communauté.

Passons à l'Assemblée de la francophonie ontarienne (AFO). Cet organisme est le porte-parole de la communauté francophone de l'Ontario auprès des gouvernements fédéral et provincial. Elle s'est donnée comme mission, notamment, de « promouvoir le développement et l'épanouissement de la collectivité francophone » et de « déterminer les priorités de la collectivité » (AFO, s. d.a), tout en reconnaissant et en respectant le travail qui se fait déjà dans la collectivité. C'est sur cette base qu'elle a élaboré sa propre représentation du développement communautaire.

Le discours de l'AFO véhicule une approche du développement qui respecte la diversité des milieux et des contextes. Pour elle, les questions de développement sont « multisectorielles et multidimensionnelles » et doivent être développées dans le cadre d'une concertation « intersectorielle, interculturelle et interrégionale ». Ainsi, des milieux différents requièrent des stratégies différentes. Nonobstant ces différences, tous les intervenants communautaires souhaitent des « possibilités de participation efficiente à la prise de décision et à la définition des orientations » (AFO, 2007b).

Le respect de la diversité se reflète dans l'organisation même de l'AFO. Son conseil d'administration est composé de cinq membres représentant les régions de l'Ontario, de quatorze membres provenant de divers secteurs d'intervention et de trois membres issus des communautés raciales et ethnoculturelles francophones (AFO, s. d.c). Un parallèle peut d'ailleurs être observé entre les priorités énoncées dans le Plan d'action et certains secteurs représentés au conseil d'administration. Parmi ces secteurs, on retrouve la santé, la justice et l'économie. La petite enfance participe du secteur de l'éducation. Quant à l'immigration, un enjeu transversal et qui interpelle tous les secteurs, cette priorité est aussi mise de l'avant par les membres issus des communautés raciales et ethnoculturelles. Cette structure diffère du conseil d'administration de la SAANB, qui regroupe la présidence de la SANB, la vice-présidence à la participation citoyenne, la vice-présidence du Forum des organismes, une personne représentant les six régions du Nouveau-Brunswick, six personnes représentant le Forum des organismes, une personne représentant la communauté néo-acadienne et une personne représentant la jeunesse (SANB, s. d.b).

Un des secteurs représentés au conseil d'administration de l'AFO est celui du développement communautaire. L'objectif de ce secteur est « de donner à la communauté franco-ontarienne des outils nécessaires à son autodéveloppement dans l'esprit d'un développement durable et l'épanouissement de la francophonie en Ontario » (AFO, 2007a : 5). Pour atteindre cet objectif, des intervenants communautaires ont d'ailleurs souligné l'importance « de concerter leurs efforts, d'accroître les communications, de développer des partenariats et d'échanger leurs expériences et leur expertise pour mieux réussir » (Equinox, 2007 : 6). Toutefois, cette représentation du secteur n'est pas à l'abri des critiques. D'une part, un organisme membre de ce secteur a souligné qu'il est celui « qui compte le plus grand nombre de membres au sein de l'AFO [et qu'il] est le secteur le moins bien structuré » (AFO, 2007a : 6). D'autre part, dans le cadre d'une consultation provinciale, des intervenants ont soutenu que le « secteur Développement communautaire n'est pas bien défini au sein de la présente structure organisationnelle » (Equinox, 2007 : 6). Ces interventions témoignent d'une certaine ambivalence quant à la représentation du développement de l'AFO au sein même de sa structure organisationnelle. Un document de réflexion préparé pour l'AFO recommande d'ailleurs de présenter une définition plus précise de ce que constitue le secteur du développement communautaire (p. 7).

L'AFO s'est dotée d'un plan stratégique qui fait état de deux axes de développement. Le premier axe est celui du développement organisationnel, dans le cadre duquel elle souhaite mettre en place des mécanismes de collaboration et de concertation ainsi qu'améliorer l'efficacité de sa structure organisationnelle. Le second est celui de l'action politique. Dans cet axe, l'AFO définit trois priorités, qui sont « l'accroissement du financement du secteur communautaire francophone, la reconnaissance et l'affirmation identitaire et démographique des francophones et l'augmentation des services en français à travers la province » (AFO, s. d.b). Bien que ces priorités soient de nature politique, le discours n'a pas la facture politisée qu'avait la FCFA avant l'institutionnalisation du débat sur le développement, ni même celle de certains éléments de la planification stratégique au Nouveau-Brunswick. Nous notons l'absence, dans cet axe politique, de référence aux liens de dépendance envers l'État ou à l'habilitation politique de la communauté. Les priorités de l'AFO visent essentiellement une progression des acquis en matière de services et de ressources et ne semblent pas aller au-delà de ce qui est prévu par le Plan d'action pour les langues officielles. Ainsi, le discours de l'AFO sur le développement durant cette période correspond à ce que nous avons prévu au sujet de la dépolitisation du discours et de l'effet structurant du Plan d'action.

Il existe une planification stratégique du développement de la communauté francophone de l'Ontario, conformément aux exigences des institutions gouvernementales (Direction Entente Canada Communauté-Ontario, 2003). Toutefois, cette planification a été préparée avant l'entrée en vigueur du Plan d'action pour les langues officielles. Il n'est donc pas possible d'évaluer l'effet structurant de ce plan sur la planification stratégique en Ontario. Toutefois, une analyse rapide de la planification stratégique en Ontario nous permet d'observer que celle-ci n'a pas la même facture que celle du Nouveau-Brunswick. Nous constatons que, bien que les priorités définies dans le Plan d'action se retrouvent d'une façon ou d'une autre dans la planification stratégique ontarienne, ces priorités ne sont pas érigées en axes de développement à part entière, comme c'est le cas au Nouveau-Brunswick pour la justice, la santé et le développement économique. La planification stratégique ontarienne suggère des axes de développement plus globaux, comme l'épanouissement, la concertation et la planification, et définit des secteurs d'intervention originaux, qui ne se retrouvent pas dans le Plan d'action, comme la jeunesse, les aînés, les municipalités et les arts.

Bref, nous observons que, si la planification stratégique effectuée avant le Plan d'action est plus globale et originale, les actions prévues à la suite de son dépôt sont plus structurées par les priorités qui y sont définies. Cela montre que les institutions fédérales ont aussi eu un effet structurant sur l'action en Ontario.

Constats et conclusions

Cet exposé des représentations du développement communautaire retenues par les organismes provinciaux permet de constater que, bien qu'il existe des différences notables, il est possible de cerner certaines constantes. Ces dernières témoignent du fait que le contexte plus global du débat sur le développement a un effet structurant à plusieurs niveaux, et ce, de façon similaire.

La différence la plus importante entre les deux représentations réside dans la portée de la planification du développement. Alors qu'au Nouveau-Brunswick, nous observons le désir de mettre en place un plan global adapté aux variations locales, en Ontario, l'approche multi-sectorielle et multidimensionnelle éloigne la communauté d'une approche globale du développement. Cette différence découle directement des contextes dans lesquels agissent les deux organismes porte-parole. Selon notre interprétation des discours, en dépit des disparités régionales entre les communautés au Nouveau-Brunswick, ces dernières paraissent moins insurmontables que celles qui existent en Ontario. Le discours de la SAANB donne l'impression que la concertation interrégionale a comme objectif d'en arriver à une approche globale du développement de la communauté dans son ensemble et qu'il y a une forte interdépendance des régions et des secteurs d'intervention. En Ontario, le discours laisse plutôt présager une marge de manœuvre pour les régions et les secteurs afin que chacun puisse gérer son développement de la façon qui correspond le mieux à son contexte. L'AFO semble tenter d'assurer une certaine cohérence des objectifs sectoriels et régionaux sans en influencer la portée ou la teneur.

La réflexion sur cette différence notable entre les représentations des deux organismes pourrait aussi se faire dans un autre cadre que celui du néo-institutionnalisme. Une piste à explorer serait celle de la teneur du projet collectif de ces communautés. Par exemple, d'autres chercheurs pourraient expliquer cette différence par le désir de

développer un projet collectif pour l'Acadie du Nouveau-Brunswick fondé sur des référents symboliques et historiques communs. De tels référents peuvent apparaître moins rassembleurs devant l'hétérogénéité grandissante de la collectivité francophone de l'Ontario. Cette hétérogénéité nécessite la reconnaissance d'une plus grande variété d'enjeux dans le projet collectif de cette communauté. Toutefois, une telle explication nécessite une analyse de discours plus vaste que celle qui a été entreprise ici. Certains se sont engagés sur ce terrain (Bock, 2008; Thériault, 2007; Thériault et Meunier, 2008). Pour notre part, nous estimons que le projet collectif d'une communauté ne peut se résumer au discours sur le développement communautaire; il n'en constitue qu'un élément. Il devrait en aller de même pour les organisations communautaires, qui ne peuvent espérer fonder un projet de société mobilisateur simplement à partir d'un plan stratégique ou du recours à l'histoire.

Quant aux constantes entre les deux discours, elles rendent compte de l'effet structurant des institutions fédérales sur le discours des organisations provinciales. Les grandes préoccupations des deux communautés sont sensiblement les mêmes: l'affirmation identitaire, l'accès aux services et aux ressources, le développement organisationnel et institutionnel ainsi que la stabilité et la diversification du financement. À cette liste, il faut ajouter les priorités énoncées dans le Plan d'action pour les langues officielles et qui se retrouvent toutes, à des degrés divers, dans le discours des deux organisations provinciales. Nous avons vu que les cinq priorités du Plan d'action sont reprises explicitement dans la planification stratégique au Nouveau-Brunswick. Dans le cas de l'AFO, toutes les priorités sont défendues par un secteur représenté au conseil d'administration.

De plus, nous avons observé qu'il n'y a pas unanimité concernant la représentation du développement communautaire de chacune des organisations. Nous avons noté que le secteur du développement communautaire de l'AFO n'est pas défini de façon précise. Quant à la SAANB, elle oscille entre les effets pressentis de la planification sectorielle et le souhait de doter la communauté d'un projet global rassembleur. Nous avons aussi observé que le discours des organisations sur le type de rapports qui doivent être entretenus avec les instances gouvernementales est teinté d'une tension entre un objectif d'auto-suffisance et la nécessité de l'intervention gouvernementale.

Nous avons finalement souligné que les représentations du développement communautaire des deux organisations provinciales sont dépolitisées, bien qu'à un niveau moindre au Nouveau-Brunswick. Cette dépolitisation rappelle celle qui s'est amorcée dans le discours de la FCFA avec l'institutionnalisation du débat sur le développement. À l'origine, les représentations du développement abordaient l'habilitation politique des communautés: le transfert de pouvoirs vers les communautés, l'accès à de nouveaux espaces publics, la diffusion des enjeux propres à la francophonie canadienne, le bris des liens de dépendance avec l'État, la redéfinition des rapports de pouvoir et l'autodétermination des priorités. Aujourd'hui, les discours de l'organisme national et des deux organismes provinciaux étudiés portent sur l'accès aux services, sur le maintien des garanties constitutionnelles et juridiques, sur l'augmentation des ressources mises à la disposition des communautés de la part des gouvernements fédéral et provinciaux et sur la participation aux instances démocratiques existantes. Comme ce discours est partagé par les organismes étudiés, nous croyons que l'effet structurant du contexte global du débat sur le développement communautaire se fait sentir à plusieurs niveaux, en particulier aux paliers fédéral et provincial.

En effet, les récentes représentations du développement communautaire semblent influencées par l'action du gouvernement fédéral dans le domaine, qui vient, en quelque sorte, structurer les orientations que doit prendre le développement communautaire. Ainsi, les institutions fédérales et les récits qu'elles véhiculent, notamment le Plan d'action pour les langues officielles, ont exercé le double rôle que le néo-institutionnalisme accorde aux institutions. Elles ont créé une structure contraignant l'action collective des communautés francophones vivant en situation minoritaire et ont proposé un récit déterminant les ressources matérielles et symboliques à la disposition des groupes. Ce double rôle est apparent dans la teneur que prennent les discours de l'AFO et de la SAANB suite au Plan d'action.

Le contexte dans lequel tous ces acteurs interagissent est encore en transformation. Avec l'amendement à la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* obligeant le gouvernement fédéral à prendre des mesures positives à l'égard du développement et de l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle et le dépôt de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne, qui établit de nouvelles priorités et de nouvelles modalités d'action (Gouvernement

du Canada, 2008), les occasions sont nombreuses afin que s'organise l'action collective des communautés autour d'une nouvelle conception plus politisée du développement, bien que ces transformations institutionnelles puissent engendrer de nouveaux effets structurants qui décourageraient l'innovation dans les discours et dans les représentations. Des organisations dont la vocation est la représentation politique doivent aller au-delà de la prestation de services et de la participation aux instances décisionnelles et aborder l'investissement de l'espace public et l'habilitation politique comme des moyens de développement communautaire. Au même titre que la FCFA entrevoit « un grand potentiel de créativité et d'innovation » (Comité sénatorial permanent des langues officielles, 2006) associé aux nouvelles obligations du gouvernement fédéral, les organisations communautaires peuvent aussi faire preuve de créativité et d'innovation en profitant du nouveau contexte qui se dessine.

Y aurait-il lieu, pour les organisations représentant les communautés francophones vivant en situation minoritaire, de s'inspirer d'autres groupes qui adhèrent toujours à une conception plus politisée du développement communautaire, notamment les communautés autochtones du Canada ou, plus simplement, des discours qu'elles tenaient elles-mêmes avant l'institutionnalisation des droits linguistiques? Un tel exercice permettrait-il de pallier une perte de mémoire collective et institutionnelle tout en faisant émerger une nouvelle façon de projeter ces communautés dans l'avenir? Une réflexion plus politisée sur le développement communautaire susciterait-elle l'engagement citoyen et contribuerait-elle au renouvellement des membres des organisations communautaires? Tout cela reste à échafauder, mais il serait regrettable de laisser passer les occasions qui se présentent.

NOTE

1. Lors d'une assemblée provinciale tenue en 2008, la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick a changé de nom pour la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Nous retenons l'appellation précédente puisque c'est celle qui avait cours durant la période étudiée.

BIBLIOGRAPHIE

- ARMIT, Amelita, et Jacques BOURGAULT (dir.) (1996). *L'heure des choix difficiles: l'évaluation de l'examen des programmes*, Toronto, Institut d'administration publique du Canada.
- ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO (s. d.a). « Mission », [En ligne], [http://afo.franco.ca/index.cfm?Voir=sections_liste&Id=4169&M=1293&Sequence_No=4169&Niveau=2&Repertoire_No=2137987376] (26 avril 2008).
- ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO (s. d.b). « Plan stratégique 2006-2008 », [En ligne], [http://afo.franco.ca/index.cfm?Voir=sections_liste&Id=4173&M=1293&Sequence_No=4173&Niveau=2&Repertoire_No=2137987376] (26 avril 2008).
- ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO (s. d.c). « Qu'est-ce que l'AFO », [En ligne], [http://afo.franco.ca/index.cfm?Voir=sections_liste&Id=5835&M=1293&Sequence_No=5835&Niveau=2&Repertoire_No=2137987376] (24 juin 2008).
- ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO (2007a). *Document de réflexion – Développement communautaire et régional: concertation, enjeux et perspectives d'avenir*, [En ligne], [http://afo.franco.ca/documents/2007_doc_reflexion_afo_final.pdf] (26 avril 2008).
- ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO (2007b). *Réfléchir pour agir: mémoire de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario présenté à la FCFA en préparation du Sommet des communautés francophones et acadiennes*, [En ligne], [http://afo.franco.ca/index.cfm?Voir=attachement_pop&Id=4700&Repertoire_No=2137987376] (26 avril 2008).
- BOCK, Michel (2008). « Se souvenir et oublier: la mémoire du Canada français, hier et aujourd'hui », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada: nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 161-203.
- BRAËN, André (2006). « La promotion des droits linguistiques au Canada: dialogue ou chaise musicale? », dans André Braën, Pierre Foucher et Yves Le Bouthillier (dir.), *Langues, constitutionnalisme et minorités*, Markham, LexisNexis Butterworths, p. 289-308.
- CANADA. MINISTÈRE DE LA JUSTICE (1988). *Loi sur les langues officielles*, [En ligne], [<http://lois.justice.gc.ca/PDF/Loi/O/O-3.01.pdf>] (19 août 2010).
- CARDINAL, Linda (2001). *Chroniques d'une vie politique mouvementée: l'Ontario francophone de 1986 à 1996*, Ottawa, Le Nordir.

- CARDINAL, Linda (2007). « La *Charte canadienne des droits et libertés* et la juridisation du débat linguistique au Canada : bilan et enjeux », Colloque de l'Association allemande d'études canadiennes du 16 au 19 juin 2007, Grainau, Allemagne.
- CARDINAL, Linda, et Marie-Ève HUDON (2001). *La gouvernance des minorités de langue officielle au Canada : une étude préliminaire*, Ottawa, Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- CARDINAL, Linda, Stéphane LANG et Anik SAUVÉ (2005). *Apprendre à travailler autrement : la gouvernance partagée et le développement des communautés minoritaires de langue officielle au Canada*, avec la collaboration de Caroline Andrew, Luc Juillet et Gilles Paquet, Ottawa, Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, Université d'Ottawa, [En ligne], [http://www.sciencessociales.uottawa.ca/crfpp/pdf/rapport_gouvernance_12-2005.pdf] (30 avril 2009).
- COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES (2006). *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, témoignage de Lise Routhier-Boudreau, vice-présidente de la FCFA, Fascicule n° 4, 19 juin, [En ligne], [http://www.parl.gc.ca/39/1/parlbus/commbus/senate/Com-f/offi-f/04cv-f.htm?Language=F&Parl=39&Ses=1&comm_id=595] (15 juin 2008).
- COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES (1996). *Un tracé pour agir : la mise en œuvre de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles de 1988*, Ottawa, Le Commissariat.
- COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES (1998). *Les effets des transformations du gouvernement sur le programme des langues officielles du Canada*, Ottawa, Le Commissariat, [En ligne], [http://www.ocol-clo.gc.ca/html/stu_etu_031998_f.php] (3 mai 2009).
- DIRECTION ENTENTE CANADA COMMUNAUTÉ-ONTARIO (2003). *En bref... la planification stratégique communautaire de l'Ontario français*, [En ligne], [http://afo.franco.ca/documents/2003_planstrategiquecommunaut_synt_hese.pdf] (26 avril 2008).
- EQUINOX (2007). *Rapport de la tournée de consultation tenue en mars 2007. Développement communautaire et régional : concertation, enjeux et perspectives d'avenir*, [En ligne], [http://afo.franco.ca/documents/2007_consultation_rapportfinal_af.pdf] (26 avril 2008).
- FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA (s. d.). *À propos de la FCFA*, [En ligne], [http://www.fcfa.ca/index.cfm?Repertoire_No=-786718320&Voir=menu&M=2299] (24 juin 2008).
- FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA (1992). *Dessein 2000 : pour un espace francophone*, Ottawa, La Fédération, [En ligne], [<http://www.fcfa.ca/documents/470.pdf>] (19 août 2010).

- FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA (2001). *Pour un meilleur accès à des services de santé en français*, Ottawa, La Fédération, [En ligne], [<http://www.fcfa.ca/documents/82.pdf>] (30 avril 2009).
- FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA (2002). *Des communautés en action: politique de développement global à l'égard des communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire*, Ottawa, La Fédération, [En ligne], [http://bv.cdeacf.ca/bvdoc.php?no=2004_12_0546&col=EA&format=htm&ver=old] (19 août 2010).
- FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA (2004). *Présentation de Georges Arès, président de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, au Comité du Sénat pour les langues officielles*, Ottawa, La Fédération, [En ligne], [<http://www.fcfa.ca/documents/127.pdf>] (19 août 2010).
- FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA (2006). *Sommet des communautés francophones et acadiennes: document de présentation*, Ottawa, La Fédération, [En ligne], [<http://www.fcfa.ca/documents/559.pdf>] (19 août 2010).
- FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA (2007). *De mille regards, nous avons créé une vision: actes du Sommet des communautés francophones et acadiennes*, Ottawa, La Fédération, [En ligne], [http://www.fcfa.ca/documents/SCFA-Actes_du_Sommet.pdf] (3 mai 2009).
- FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC (1977). *Les héritiers de Lord Durham*, vol. I, Ottawa, FFHQ.
- FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC (1979). *Pour ne plus être sans pays: une nouvelle association pour les deux peuples fondateurs*, Rapport du comité politique de la Fédération des francophones hors Québec, Ottawa, FFHQ.
- FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC (1982). *Pour nous inscrire dans l'avenir*, Rapport du comité de la politique de développement global de la Fédération des francophones hors Québec, Ottawa, FFHQ.
- FORGUES, Éric (2007). *Du conflit au compromis linguistique: l'état et le développement des communautés francophones en situation minoritaire*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- FORUM DE CONCERTATION DES ORGANISMES ACADIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK (2004). *Plan de développement global de l'Acadie du Nouveau-Brunswick 2004-2009*.
- GIUGNI, Marco (2002). « Ancien et nouvel institutionnalisme dans l'étude de la politique contestataire », *Politique et Sociétés*, vol. 21, n° 3, p. 69-90.
- GOVERNEMENT DU CANADA (2003). *Le prochain acte: un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Le Plan d'action pour les langues officielles*,

- [En ligne], [<http://www.francoatl.ca/FichiersUpload/Documents/20070900PlanDion.pdf>] (19 août 2010).
- GOUVERNEMENT DU CANADA (2008). *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013: agir pour l'avenir*, [En ligne], [<http://www.pch.gc.ca/pgm/slo-ols/pubs/08-13-LDL/index-fra.cfm>] (19 août 2010).
- HÉROUX, Maurice (1990). *Historique du Commissariat aux langues officielles, 1970-1989*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.
- JOHNSON, Marc L., et Paule DOUCET (2006). *Une vue plus claire: évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*, Ottawa, Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada.
- JUTEAU, Danielle, et Lise SÉGUIN-KIMPTON (1993). « La collectivité franco-ontarienne: structuration d'un espace symbolique et politique », dans Cornelius J. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 265-304.
- PASSY, Florence, et Marco GIUGNI (2005). « Récits, imaginaires collectifs et formes d'action protestataire: une approche constructiviste de la contestation antiraciste », *Revue française de science politique*, vol. 55, n^{os} 5-6 (novembre), p. 889-918.
- PRA INC. (2004). *Évaluation de la capacité des communautés francophones en situation minoritaire à accueillir de nouveaux arrivants*, étude réalisée pour le compte de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, [En ligne], [<http://www.fcfa.ca/documents/51.pdf>] (3 mai 2009).
- RAVAULT, René-Jean (1977). *La francophonie clandestine ou De l'aide du Secrétariat d'État aux communautés francophones hors Québec de 1968 à 1976*, rapport présenté à la Direction des groupes minoritaires de langue officielle du Secrétariat d'État.
- SAVOIE, Donald J. (1998). *Collectivités minoritaires de langues officielles: promouvoir un objectif gouvernemental*, Ottawa, rapport présenté à la demande du ministère du Patrimoine canadien, du Secrétariat du conseil du Trésor et du Bureau du Conseil privé.
- SECRETARIAT D'ÉTAT (1973). *Secrétariat d'État: programmes et agences affiliées*, Ottawa, Information Canada.
- SIMARD, Jean-Maurice (1999). *De la coupe aux lèvres: un coup de cœur se fait attendre. Le développement et l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes: une responsabilité fondamentale du Canada*, Ottawa, rapport présenté au Sénat du Canada.
- SOCIÉTÉ DE L'ACADIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK (s. d.a). *Forum des organismes*, [En ligne], [<http://www.sanb.ca/?Id=44>] (23 août 2010).
- SOCIÉTÉ DE L'ACADIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK (s. d.b). « Règlement général », [En ligne], [<http://www.sanb.ca/?Id=8>].

- SOCIÉTÉ DES ACADIENS ET ACADIENNES DU NOUVEAU-BRUNSWICK (2005). « À propos de la SAANB », [En ligne], [http://www.saanb.org/a_propos.htm] (26 avril 2008).
- SOCIÉTÉ DES ACADIENS ET ACADIENNES DU NOUVEAU-BRUNSWICK (2006). *Mémoire de la SAANB présenté à la Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick*, [En ligne], [http://www.saanb.org/references/Alloc_mem_etudes/mem_mai_06.html] (26 avril 2008).
- SOCIÉTÉ DES ACADIENS ET ACADIENNES DU NOUVEAU-BRUNSWICK (2007). *Pour atteindre l'autosuffisance en 2006, la SAANB choisit le développement durable de nos régions*, mémoire présenté par la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick au Groupe de travail sur l'autosuffisance, [En ligne], [<http://www.saanb.org/neuf/communiquer/2007/430.htm>] (26 avril 2008).
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (2007). *Faire société: société civile et espaces francophones*, Sudbury, Prise de parole.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon, et E.-Martin MEUNIER (2008). « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français? », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada: nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 205-238.